

# Annexe sanitaire « gestion des déchets »

## COLLECTE DES DECHETS

La gestion des déchets de la commune de Clamart relève de la compétence de l'Établissement Public Territorial (EPT) Vallée Sud - Grand Paris, qui assure la collecte et l'élimination des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères résiduelles, collecte multi-matériaux, encombrants...).

La société SEPUR assure la collecte et le transport des déchets (hors déchets spécifiques).

Le SYCTOM (Syndicat pour l'élimination des ordures ménagères) gère la déchetterie mobile de la commune.

Sur le territoire communal, la collecte des déchets est réalisée soit en porte à porte, avec une mise à disposition de conteneurs, soit en apport volontaire avec mise à disposition des usagers de points d'apport volontaire aériens ou enterrés.

La majeure partie des déchets ménagers est collectée en porte à porte. Un guide annuel est édité par le territoire afin de renseigner les clamartois sur le tri et les jours de collecte en fonction des flux.

### La collecte en porte à porte

Les fréquences des collectes effectuées en porte à porte sont les suivantes :

- **Ordures ménagères** : 2 à 3 fois par semaine selon les rues
- **Déchets recyclables** : 1 fois par semaine
- **Verre** : 1 fois tous les 15 jours
- **Encombrants** : 1 fois par mois
- **Déchets verts** : 1 fois par semaine de début mars à début décembre

### Les autres collectes

Les autres déchets sont collectés via des points d'apport volontaire ou par la déchetterie mobile :

- **Déchets d'équipements électroniques et électriques (DEEE)** : reprise du vendeur en cas d'achat d'un nouvel équipement ou dépôt en déchetterie mobile.
- **Déchets toxiques, piles et ampoules** : un service particulier, le camion Planète, est mis en place par le territoire Vallée Sud - Grand Paris. Des bornes peuvent également être présentes dans les centres commerciaux et en mairie pour les piles, les ampoules et les néons.
- **Déchets médicaux** : dans les bornes DASRI présentes dans les pharmacies partenaires (voir guide Vallée Sud - Grand Paris)
- **Gravats** : dépôt en en déchetterie mobile

## **TRAITEMENT DES DECHETS**

L'Établissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris est adhérent, pour le traitement des déchets collectés à Clamart, au SYCTOM, l'agence métropolitaine de gestion des déchets ménagers, qui regroupe 84 communes d'Ile-de-France.

Les ordures ménagères sont vidées et traitées à l'usine d'incinération Isséane située à Issy-les-Moulineaux et servent à produire de l'énergie.

Les déchets recyclables sont vidés et triés au centre de tri Isséane situé à Issy-les-Moulineaux avant d'être conditionnés et envoyés en usines de recyclage propres à chaque filière.

Les encombrants sont vidés et triés au centre de transfert de Chatillon.

Le verre est vidé au centre de transfert de Chatillon avant d'être recyclé par la filière.

Les déchets végétaux sont vidés sur une plateforme de compostage. Une partie du compost produit est utilisé par les villes dans le cadre de l'entretien de leurs espaces verts.